Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Maritime, veuillez visiter :
capmaritime.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP MARITIME

SESSION 2026

UNITÉ UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE : ÉVALUATION ORALE EN HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

t : 3 pour l'unité UG1 regroupant le français, l'histoire-géographie et l'EMC Durée

Le candidat présente la liste de six documents qu'il a choisis, à raison d'un document pour chacun des six thèmes du programme. Le sujet de l'oral est déterminé par tirage au sort d'un thème. Les documents DT 1 et DT 2 constituent des ressources documentaires complémentaires.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Présenter et analyser le document (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Mobiliser des repères et des connaissances (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Argumenter et communiquer à l'oral (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN CAP MARITIME

L'évaluation d'histoire-géographie-EMC est organisée à l'oral au sein de l'unité UG1. Le candidat présente une liste de six documents qu'il a choisis, un document pour chacun des six thèmes du programme. Le thème évalué est tiré au sort. Le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis présente le document choisi et répond aux questions de l'examinateur pendant dix minutes.

Les six thèmes sont : en histoire, la France de la Révolution à la Ve République et la construction européenne depuis 1950 ; en géographie, espaces, transports et mobilités et espaces urbains ; en EMC, droits, libertés et responsabilités et cohésion et diversité dans une société démocratique.

Les trois parties ci-dessous constituent une grille de critères d'évaluation sur 20 points. Elles s'appliquent au thème tiré au sort et au document présenté. Elles ne correspondent pas à trois épreuves écrites distinctes. Les documents DT 1 et DT 2 sont des ressources complémentaires et ne se substituent pas aux six documents choisis par le candidat.

PARTIE 1 : Présenter et analyser le document (9 points)

Identifier le document, en dégager le sens et en apprécier la portée

À partir du document correspondant au thème tiré au sort, le candidat répond oralement aux questions de l'examinateur. Pour un document historique, il précise notamment sa nature, son auteur, sa date et son contexte. Pour un document géographique, il identifie notamment l'espace représenté, les données et leur échelle. Pour un document d'EMC, il identifie la situation, les acteurs et les principes ou droits concernés.

1.1 (3 points) Présentez le document : nature, auteur ou organisme producteur, date et thème du programme auquel il se rapporte. Situez-le dans son contexte historique, géographique ou civique.

1.2 (3 points) Expliquez le sens général du document en vous appuyant sur des éléments précis qu'il contient. Définissez les notions nécessaires à sa compréhension.

1.3 (3 points) Montrez ce que le document permet de comprendre et indiquez une limite, un point de vue ou une information qui doit être confrontée à d'autres connaissances ou sources.

PARTIE 2 : Mobiliser des repères et des connaissances (7 points)

Contextualiser le document et construire une réponse organisée sur le thème tiré au sort

L'examinateur interroge le candidat sur le thème tiré au sort, en lien avec le document présenté. Les questions portent sur les repères, notions et connaissances attendus dans le programme correspondant.

2.1 (3 points) Présentez deux repères chronologiques ou spatiaux pertinents pour éclairer le document et expliquez leur lien avec le thème tiré au sort.

2.2 (2 points) Expliquez une notion essentielle du thème et mobilisez une connaissance précise qui complète ou contextualise le document.

2.3 (2 points) Répondez à la question de l'examinateur en organisant votre réponse autour d'une idée principale et d'au moins un argument étayé par le document ou par une connaissance.

PARTIE 3 : Argumenter et communiquer à l'oral (4 points)

Construire un jugement argumenté et employer un vocabulaire adapté

Cette partie évalue la qualité de la réponse orale sur le thème tiré au sort. Lorsque le thème relève de l'EMC, le candidat prend en compte les principes et valeurs de la République concernés et distingue les faits, les règles de droit et les opinions.

3.1 (2 points) Formulez une conclusion ou un point de vue argumenté en réponse à la question posée. Justifiez votre réponse par des éléments précis et, le cas échéant, par les principes ou valeurs concernés.

3.2 (2 points) Présentez une réponse claire et construite, en utilisant le vocabulaire historique, géographique ou civique adapté et en répondant aux relances de l'examinateur.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789 : EXTRAITS

Source historique : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789. Extraits des articles 1, 6 et 11, reproduits dans leur orthographe actuelle. Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » Article 6 : « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. » Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, texte publié par le Conseil constitutionnel.

DT 2 : POPULATION MUNICIPALE DE PARIS ET DE MARSEILLE EN 2021

Le tableau présente la population municipale de deux communes françaises. Il permet d'observer des différences de taille entre deux espaces urbains. Les valeurs sont des populations municipales, et non des populations d'aires d'attraction ou d'agglomérations.

Source : INSEE, populations légales 2021, population municipale des communes de Paris et de Marseille.

Population municipale de deux communes françaises en 2021

Commune	Population municipale en 2021
Paris	2 133 111 habitants
Marseille	873 076 habitants

Source : INSEE, populations légales 2021.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Fiche de préparation orale : document présenté par le candidat **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Cette fiche peut servir à organiser les cinq minutes de préparation. Elle n'est pas un questionnaire écrit et ne remplace pas la présentation orale du document choisi par le candidat.

Repères pour présenter le document tiré au sort

Élément à repérer	Notes du candidat
Thème tiré au sort	.....
Nature, auteur ou organisme producteur, date	.....
Contexte et repère pertinent	.....
Idée principale et preuve tirée du document	.....
Limite, point de vue ou mise en perspective	.....

À utiliser comme aide à la préparation orale.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.